



Ce chapitre propose une approche diversifiée d'actions innovantes. Certaines d'entre elles sont menées depuis peu et sont encore au stade expérimental. D'autres sont déjà bien rôdées et permettent d'avoir un certain recul quant aux résultats. La plupart de ces actions concernent soit des publics particuliers, soit des situations de vie spécifiques, soit des territoires circonscrits : alphabétisation en entreprise, alphabétisation en atelier protégé, alphabétisation en prison, formation en alternance...

Les expériences décrites relèvent de différents secteurs : emploi, économie, aide sociale, éducation permanente, culture...

Quelques expériences PILOTES

7.1 COMPTE RENDU D'EXPÉRIENCES

7.1.1. PROJET D'ALPHABÉTISATION AU DÉPART DE LA SOUS-COMMISSION PARITAIRE POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTÉ DE LA RÉGION WALLONNE ET DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE

Il s'agit de mettre en œuvre un projet « pilote » en matière d'alphabétisation, tel que prévu dans l'accord intersectoriel 2005-2006. La généralisation immédiate d'une formation en alphabétisation reste inconcevable à l'heure actuelle. L'expérience pilote doit intégrer :

- les objectifs opérationnels visés pour les travailleuses : se débrouiller dans la vie, pouvoir utiliser une information écrite dans l'entreprise ;



- la composition du groupe pilote ;
- le public cible ;
- le nombre d'entreprises concernées ;
- l'opérateur : coût, financement, subsidiation ;
- un apport au niveau de l'entreprise de travail adapté (ETA) ;
- le moins de perturbations possibles au sein des ETA ;
- un coût néant pour les ETA ;
- la date de mise en place de l'expérience pilote ;
- une structure adaptée au secteur des ETA, sans vouloir généraliser l'alphabétisation en terme d'obligation à toutes les ETA.

Il faut aussi se remémorer la finalité sociale des entreprises de travail adapté : la réinsertion par le travail. Actuellement 0,77 % des travailleurs réintègrent le secteur traditionnel.

Le Fonds de sécurité d'existence et le Fond Intersectoriel de Formation Francophone (FIFR) peuvent contribuer au financement de cette expérience pilote.

Le groupe de travail réunit des membres - tant du banc patronal que du banc syndical - de la sous-commission paritaire, des techniciens, des directeurs ou des représentants d'entreprises de travail adapté intéressés directement au projet, ainsi que des ETA ayant déjà mis en œuvre des initiatives concrètes sur fonds propres.

Sans vouloir être exhaustif, le groupe de travail a concrètement :

- partagé trois expériences concrètes, réalisées par des ETA notamment une visite dans une ETA et une rencontre avec un enseignant
- balisé les conditions de mise en place d'initiatives en matière d'alphabétisation
- modalisé les conditions de mise en place dans un projet de texte de convention qui devrait être traduit en Convention Collective de Travail sectorielle, sans obligation

Présentation de trois expériences et d'ETA en attente

1. FORMATION ORGANISÉE PAR UNE ETA EN-DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL

L'entreprise encadre une population se composant de 90 % de personnes atteintes d'un handicap mental.

- Recherche d'un opérateur extérieur et formation dispensée en interne

L'ETA est un relais vers les structures existantes. Ainsi, la recherche d'opérateurs en alphabétisation conduit vers Lire et Écrire. Deux obstacles ne permettent pas de conclure un contrat avec cet opérateur : absence de possibilité d'inscrire le projet d'alphabétisation en ETA dans leur cadre habituel de formation et le coût de 10 euros/heure par personne. Le système mis en place par l'ETA permet un coût moins élevé de 10 euros/heure par groupe de 6 à 8 travailleurs, financé par l'entreprise aidée par des œuvres caritatives. Un professeur dispense cette formation.

Coût annuel pour 20 personnes : 3200 euros.

- Sens pédagogique

Le volontariat et le fait de suivre les cours en-dehors des heures de travail constituent des facteurs de motivation. Il n'existe pas de sélection préalable, ni d'obligation de résultat afin d'éviter la sensation d'échec. L'assiduité représente l'indicateur de réussite.

Les pédagogues estiment que le projet doit s'étaler sur trois ans. L'expérience dure depuis un an et se dispense selon un rythme scolaire classique sur 35 semaines.

- Apport pour l'entreprise et le-la travailleur-euse

L'entreprise répond à une attente du personnel et n'attend rien d'opérationnel en retour. Les résultats éventuels serviront à la promotion de la personne.

2. FORMATION DISPENSÉE PAR UN OPÉRATEUR EXTÉRIEUR ET ORGANISÉE EN PARTENARIAT AVEC L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

1. Constat des besoins :

- le support écrit véhicule toute l'organisation de l'ETA, difficultés d'accéder à l'information : consignes de sécurité, manipulation des machines, règlement de travail, lecture de procès-verbaux de réunions, procédures de travail et autres, ... difficulté accrue vu que les travailleurs-euses sont de plus en plus occupés à l'extérieur de l'entreprise dans le cadre de contrats d'entreprise ;
- les travailleurs-euses connaissent des difficultés spatio-temporelles : se trompent dans l'horaire, de lieux de travail, ... ;
- les travailleurs-euses n'accèdent pas à la formation de perfectionnement permettant entre autres de « monter en grade » ;
- d'excellent-e-s travailleurs-euses affecté-e-s à des fonctions manuelles sont « pénalisé-e-s » par les nouvelles technologies ;
- beaucoup de perte de temps dans les explications et donc mise en place d'un mode de communication par pictogrammes car en effet l'alphabétisation ne consiste pas uniquement à développer la lecture ;
- nombreuses pertes de temps au point de vue administratif « car on fait tout à la place des personnes, plutôt qu'avec elles » ;
- importante perte de marchandises (suite à un mauvais comptage, en découpe menuiserie par exemple)

2. Réflexions et objectifs

- une volonté d'améliorer la pratique quotidienne au sein de l'ETA en entrant dans un processus de lutte contre l'illettrisme

- un échange se déroule entre l'ETA et Lire et Écrire pour cerner la formule à privilégier pour l'alphabétisation :
 - comment sensibiliser et motiver les travailleurs concernés
 - lire ne signifie pas nécessairement compte-rendu
- les pictogrammes offrent de bons résultats mais chacun doit créer son code de communication
- il faut pouvoir donner d'autres outils aux travailleurs « limités » dans leur apprentissage
- la famille doit être partenaire pour éviter qu'elle ne mette en échec (peur du changement, ...)
- il ne faut pas négliger l'impact au sein des travailleurs de l'identification de pairs comme illettrés
- notre public de l'ETA souhaite la formule d'un projet pilote car certaines personnes pensent qu'il est inutile de dépenser de l'argent dans l'alphabétisation pour des personnes handicapées, vu l'impossibilité dans laquelle ces personnes handicapées se trouveraient pour apprendre

3. Sensibilisation des travailleurs-euses

La première phase de sensibilisation par les relais syndicaux et du team social ne convainc pas les travailleurs-euses ; ils craignent de se prononcer.

Une deuxième approche consiste à informer les travailleurs-euses lors d'une assemblée générale du personnel mais en présence du directeur qui explique la nécessité du projet d'alphabétisation.

Quinze candidats sont retenus sur les 25 qui se manifestent. La sélection se base sur un test préalable du niveau des compétences. Une formatrice extérieure procède à la sélection sans recevoir d'information préalable sur le travailleur-euse. L'échantillonnage testé comprend un public correspondant à celui de Lire et Écrire.



4. Mise en place concrète du projet

Le projet débute le 21 octobre 2005 et se terminera le 1^{er} février 2007.

La formation est dispensée par une formatrice de Lire et Écrire en partenariat avec l'enseignement de promotion sociale de Vielsam pour 240 périodes, le centre d'enseignement procurant locaux et matériel dont des PC. Le public apprenant des ETA ne peut pas être mélangé avec le public traditionnel de Lire et Écrire.

Le public possible est limité à 15 participants. Les cours se déroulent le vendredi de 12 heures 45 à 16 heures, plage horaire idéale pour l'entreprise. Lire et Écrire détermine le contenu de la formation.

Coût pour l'entreprise : 2 h 45 de temps de travail par travailleur-euse plus une heure « donnée » par le travailleur mais payée par l'employeur. La quote-part du travailleur sert à vérifier sa motivation.

5. Apport pour l'entreprise et le travailleur

La subsidiation des entreprises de travail adapté vise leur rôle social. Ce projet d'alphabétisation contribue à réaliser cette finalité sociale. Tout ce que les travailleurs-euses apprennent constitue un plus pour eux et pour l'entreprise, notamment en améliorant la communication. L'enseignement traditionnel ne pourrait pas assumer cet apprentissage à la lecture.

Pas de situation d'échec pour le-la travailleur-euse en l'absence d'obligation de résultat. Il-elle peut interrompre la formation quand il-elle le veut et il n'y a pas de « haut » résultat fixé.

3. FORMATION D'UN FORMATEUR INTERNE POUR DISPENSER LA FORMATION AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Un membre du *team* social a reçu une formation en alphabétisation par Lire et Écrire. Ensuite, cette personne devrait en former d'autres pour dispenser la formation au sein de l'entreprise. Cette méthode n'est pas évidente quand on ne dispose pas des bases pédagogiques. Pour l'instant, on constate une recherche vaine de personnes bénévoles.

Une dizaine de travailleurs sont identifiés comme illettrés. De bons outils d'apprentissage existent, les livres par exemple. Est-il envisageable d'articuler la formation sur certaines capacités des travailleurs ? Ainsi, des travailleurs manipulant le PC (sélection dans Récupel) pourraient s'initier à l'apprentissage via le PC ou s'en servir.

4. L'ATTENTE DES ENTREPRISES

Il faut aussi une utilité pour l'entreprise.

Des demandes motivées de travailleurs existent aussi.

Une étude estime qu'un tiers du personnel est concerné.

Il doit exister autant de types de demandes que les 59 entreprises de travail adapté wallonnes.

Les difficultés rencontrées en ETA sont plus suscitées par des problèmes comportementaux que par des problèmes d'analphabétisme.

La formation pourrait être relayée par le conseil d'entreprise. Le coût doit rester supportable pour l'employeur.

Une étude dans une ETA montre que 36 travailleurs demandent que la formation soit dispensée pendant les heures de travail contre seulement 24 travailleurs en dehors des heures de travail.

L'ETA ne doit pas surseoir au rôle de l'enseignement.

Que peut-on réaliser pour les personnes handicapées mentales profondes ?

5. QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION

Critères prépondérants de réussite :

- Base volontaire
- Mise en place appuyée par l'employeur
- Réalisation même en l'absence de résultat pour l'entreprise
- Adaptation à l'ETA et au travailleur
- « S'échapper » du travail ne constitue pas une motivation essentielle

Différents constats :

Les membres se réjouissent de prendre connaissance des expériences et de la motivation témoignée. Des outils existent. L'ETA doit être un relais. Tous les apprentissages sont utiles : conduire, cuisiner, ... Il faut développer des projets cadres et tenter de généraliser, en sous-commission paritaire, un outil à la disposition du secteur. L'intérêt est d'éviter une perte de coût pour les ETA : recherche de financement auprès du Fonds de sécurité d'existence, du FIFR, ... Il faudrait s'inspirer des expériences relatées, dont celle réalisée avec l'enseignement de promotion sociale. Lors du développement du projet pilote dans les entreprises demanderesse, des pistes de réflexion sont à explorer (tenir compte des spécificités des ETA dont son public de travailleurs ; questionner les opérateurs et leur signaler l'existence d'un potentiel de financement).

Lire et Écrire se déclare prêt à collaborer mais ne dispose pas de la spécialisation nécessaire vis-à-vis du public des ETA ainsi que des moyens financiers et en personnel. L'association souhaite connaître le volume de travailleurs-euses concerné-e-s pour pouvoir envisager d'élaborer un projet spécifique aux ETA.

Perspectives :

Quelle étape après le projet pilote ?

Faudra-t-il étendre à d'autres demandes en cours ?

Comment donner les moyens aux ETA de faire appel aux

différents opérateurs de formation ?

Faut-il envisager de rendre cette formation obligatoire ? Par une convention collective de travail ? Par un acte d'adhésion ?

Quel espace pour la formation : lieu, durée, époque, ... ?

Comment inviter les opérateurs de formation à s'adapter ?

Les mettre en concurrence ?

Comment déterminer la réelle motivation des travailleuses ?

Formation dispensée par une ETA en-dehors des heures de travail ?

Formation dispensée par un opérateur extérieur et organisée en partenariat avec la promotion sociale ?

PERSPECTIVES

L'EWETA, Fédération patronale unique, sensibilise les ETA pour pouvoir déterminer le nombre d'ETA prêtes à accueillir une action concrète en alphabétisation.

Il restera à déterminer le volume de travailleurs-euses concerné-e-s.

Ces données permettront au groupe de questionner les opérateurs de formation qui seront ainsi en mesure de présenter des offres en alphabétisation. Le groupe aimerait donc disposer de la liste des opérateurs à solliciter.

7.1.2. SYSTÉMATISATION DE LA DÉTECTION DE L'ANALPHABÉTISME AU DÉPART DES CPAS ET DU FOREM

A travers le Plan Stratégique Transversal n°3 – Inclusion sociale, la Région wallonne s'est donnée pour mission de développer une politique d'égalité des chances visant à combattre toute forme de discrimination, notamment vis-à-vis des personnes qui éprouvent des difficultés face à l'écriture et à la lecture, tant dans leur vie privée que dans leurs obligations publiques.



Un programme de détection de l'analphabétisme sera mis sur pied au départ des CPAS et du FOREM. Il veillera tout particulièrement à :

- ne pas stigmatiser la personne
- offrir des pistes immédiates et réelles d'alphabétisation
- assurer à chaque personne s'inscrivant dans ce processus la discrétion qu'elle souhaite, mais aussi de meilleures chances d'émancipation

La sensibilisation du personnel des CPAS et du FOREM permettra non seulement l'orientation des personnes en situation d'analphabétisme, mais aussi des adaptations du fonctionnement des institutions afin de rendre leurs informations plus accessibles à ce public.

7.1.3. PROJET DE CONVENTION EN MATIÈRE D'ALPHABÉTISATION ENTRE LA RÉGION WALLONNE, L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE, FEDERGO, LIRE ET ÉCRIRE HAINAUT OCCIDENTAL, LIRE ET ÉCRIRE LIÈGE-HUY-WAREMME ET DES ENTREPRISES DE TRAVAIL INTÉRIMAIRE

Le Plan Stratégique Transversal n°3 – Inclusion sociale prévoit de renforcer la détection et la formation en alphabétisation notamment au départ du secteur intérimaire. En effet, pour de nombreux candidat-e-s ou travailleur-euse-s intérimaires, l'accès à certains emplois serait facilité moyennant l'acquisition de compétences de base en lecture et écriture.

La Ministre de la Formation de la Région wallonne propose une action expérimentale qui associe Federgon, les entreprises de travail intérimaire, l'Enseignement de Promotion sociale et les asbl Lire et Écrire Liège-Huy-Waremme et Hainaut occidental. Cette convention a pour objectif de sensibiliser les conseillers en intérim au repérage de l'analphabétisme et d'offrir des formations spécifiques en alphabétisation ou en français langue étrangère pour les candidat-

e-s et travailleur-euse-s intérimaires.

Cette démarche s'inscrit également dans une dynamique de validation des compétences, qui est de permettre aux personnes qui ne possèdent aucun diplôme de faire reconnaître leurs connaissances de base et leurs compétences acquises, en les complétant le cas échéant, par une formation ou un enseignement adapté de préparation au CEB.

7.1.4. PROJET EQUAL DE PLATE-FORME SUBRÉGIONALE DU HAINAUT OCCIDENTAL ET PROJET EQUAL 2 DE DISPOSITIFS TERRITORIAUX

En 1998, le Ministre de l'Emploi et de la Formation commande une étude à Lire et Écrire suite au constat d'infra-scolarisation en Wallonie après croisement des données du recensement de 1991 montrant que 40 % de la population a au maximum le CEB. Le point de départ du projet est donc le constat d'un problème d'insertion socioprofessionnelle, lié à une situation de carences d'acquisition de connaissances de base, une question en lien avec la scolarité des personnes. D'emblée, les enjeux qui ont guidé les promoteurs du projet étaient, d'une part d'agir sur un territoire et d'autre part, de travailler en amont et en aval puisque l'illettrisme des personnes était en lien avec l'échec de leur scolarité et leurs difficultés à trouver leur place sur le marché de l'emploi.

Le projet de plate-forme subrégionale est un projet Equal qui porte sur la période 2002-2004. Il est soutenu par le FSE et la Région wallonne. C'est un projet du Comité subrégional emploi formation (CSEF) en Hainaut occidental, coordinateur général de la plate-forme ainsi que du volet ISP. Le CSEF travaille en partenariat avec Lire et Écrire en charge du volet pédagogique et de la sphère enseignement. C'est donc une initiative du secteur de l'emploi sur une question éducative.

L'action se déroule sur un territoire circonscrit : le Hainaut occidental, la zone Ath-Mouscron-Tournai, soit 23 communes, 300.000 habitants.

La plate-forme associe 42 opérateurs et institutions aux statuts très différents dont le point commun est d'opérer sur un même territoire :

- entreprises de construction
- écoles
- associations
- CPAS
- syndicats
- CSEF (Comité subrégional emploi formation)
- ...

Les partenaires du projet peuvent se regrouper en 4 catégories :

- des acteurs de la formation
- des acteurs de l'entreprise
- des acteurs spécialisés dans l'accueil et l'orientation
- des acteurs de l'enseignement

Chaque partenaire s'engage à produire lui-même un projet allant vers la même finalisation et dégage du temps en personnel. L'action s'adresse à des personnes ne maîtrisant pas bien les compétences de base. L'idée de départ de prendre en compte l'illettrisme a évolué en cours de projet vers le concept d'une prise en compte des illettrés.

L'objectif du projet est double :

- d'une part, organiser, structurer, sensibiliser l'ensemble des acteurs socio-économiques régionaux pour la prise en charge in situ des personnes illettrées
- d'autre part, créer des ponts, une transversalité entre partenaires

La méthodologie adoptée est la co-construction d'outils et de méthodes par les partenaires.

Si des difficultés ont été rencontrées dans la mise en place du projet, des plus-values ont pu être identifiées lors de l'expérience.

Les difficultés rencontrées :

- Différences entre le discours des partenaires et l'appréhension des problèmes
- Difficultés liées à l'accès à la formation qualifiante pour des publics en difficulté
- Absence des acteurs culturels et des acteurs du monde social

Les plus-values identifiées :

- Echange de pratiques professionnelles en matière d'accueil-orientation et amélioration de celles-ci
- Sensibilisation aux partenariats et possibilité d'élargir ceux-ci vers d'autres acteurs sur le plan local : implication progressive de régies de quartier, de maisons maternelles, de bibliothèques publiques et de centres culturels
- Possibilités d'imaginer de nouveaux dispositifs d'orientation ou d'enseignement pour une prise en charge des personnes concernées
- Création de réseaux sur différents plans entre dispositifs d'enseignement et à l'échelle locale

Les résultats enregistrés sont multiples et touchent à différents niveaux :

1. Maillage sur le plan régional
2. Implication des personnes illettrées dans le processus et les actions qui les concernent et sur lesquelles elles donnent leur point de vue et leur stratégie, mise en valeur des capacités réelles des personnes :
 - priorités définies par les apprenants rejoignant celles des formateur-trice-s
 - accueil et orientation de la personne sans recours à l'écrit
 - lisibilité des courriers administratifs : les CPAS ont



- mis au point des courriers simplifiés
 - amélioration de l'accessibilité de l'information pour les illettrés (avoir connaissance qu'il existe des dispositifs d'alpha)
 - avoir les photos des candidat-e-s sur les bulletins de vote, ...
3. Mobilisation de toute une région sur la question de l'illettrisme
 4. Elargissement des partenariats avec des partenaires de nature différente
 5. Mise au point de 10 outils
 - Brochure « Pour une formation d'adultes accessible à tous... »
 - Publication « Lutte contre l'illettrisme et accès aux nouvelles technologies. La grande histoire du projet Equal en Hainaut occidental »
 - Farde « Accueil orientation des personnes en difficulté de Lecture Écriture » <APELE>
 - Test d'évaluation des savoirs de base : lecture, écriture et concepts d'espace, temps et quantités, guide de l'utilisateur
 - Repérage des stratégies utilisées par des personnes en difficulté de lecture et d'écriture, face aux technologies de l'information et de la communication
 - Brochure «Entreprise. L'usage des savoirs de base dans les métiers de la construction »
 - Dvd de sensibilisation « Faites passer » (témoignages d'acteurs et d'apprenants)

Exemple

BESOINS	ACCUEIL ORIENTATION	ENSEIGNEMENT
Repérer les personnes et leurs difficultés	Outil APELE	Test d'évaluation des savoirs de base
Accompagnement des personnes	Formation " accueillir et orienter des personnes en difficulté de lecture/écriture "	- Formation - Accompagner les élèves en difficulté de lecture-écriture - Mallettes pédagogiques - Construction de séquences didactiques
Mise en œuvre sur le terrain	Travail à l'adaptation de courriers, de signalétiques	Adaptation du temps pédagogique (remédiation)
Suivi/évaluation	Soutien des professionnels dans les institutions	Soutien des enseignant-e-s dans les écoles

Facteurs expliquant la réussite de cette expérience en Hainaut occidental

1. Prise de conscience de certains secteurs quant à la problématique de l'illettrisme et accueil favorable de l'initiative par les employeurs vu notamment les évolutions technologiques qui nécessitent une alphabétisation :
 - Fonds social de la construction
 - Industrie agroalimentaire
 - Industrie textile

2. Rôle du « fonds de formation » qui a joué le relais pour faire passer des messages auprès des entreprises au niveau de l'alpha
3. Sensibilisation du monde syndical préoccupé par le constat de l'illettrisme dans la région
4. Préexistence d'un premier réseau de partenariats autour du CSEF (structure autonome permettant une co-gestion) et création de nouveaux réseaux solides, s'appuyant sur ce qui existe déjà, où les gens qui travaillent ensemble se connaissent bien
5. Taille du groupe gérable à l'échelle du Hainaut occidental
6. Facteurs identitaires spécifiques à la région facilitant le travail endogène et facilitant la sensibilisation : les personnes infrascolarisées sont Belges d'origine et travaillent, ce qui rend plus compliqué le travail d'émergence de la demande et casse le stéréotype : illettrisme= grande pauvreté= exclusion
7. Apport de moyens financiers

Par ailleurs, Lire et Écrire en Hainaut occidental a mené une recherche-action sur les raisons qui ont poussé les apprenant-e-s à entrer dans un processus d'alphabétisation. Le professeur Etienne Bourgeois de l'UCL a analysé les données à partir d'interviews et a mené une réflexion sur les dispositifs d'action pédagogique à partir de là.

Un projet EQUAL 2 intitulé « Dispositifs territoriaux de lutte pour le droit à l'alphabétisation et la prise en compte de l'illettrisme » a vu le jour en 2004 suite à différents constats établis par Lire et Écrire Wallonie :

- notre société est incapable de garantir la participation de tous à la vie sociale, culturelle, économique et démocratique : une partie des jeunes continuent à sortir illettrés de l'école, l'illettrisme est producteur d'exclusion, on ne peut pas exercer ses droits quand on ne sait pas lire...
- il est urgent de construire une véritable politique cohérente et globale en matière d'alphabétisation et de prise

en compte des personnes illettrées : manque de responsabilisation de certains acteurs, manque de moyens financiers, pas assez de prévention, public mal défini, peu d'opérateurs soutenus...

En conséquence, il a été décidé de mettre en place des dispositifs partenariaux réunissant localement une diversité d'acteurs de nature et de taille différentes se sentant concernés par l'analphabetisme de 10 % de la population wallonne. Ces dispositifs doivent permettre de co-construire et de mettre en oeuvre diverses actions pour prévenir l'illettrisme, augmenter l'offre de formation en faveur des personnes infra-scolarisées et prendre en compte les spécificités des personnes analphabètes dans leurs différents lieux de vie. Les personnes directement concernées par l'illettrisme font partie intégrante des acteurs impliqués et des dispositifs. Ce projet, mis en oeuvre depuis le 1^{er} janvier 2005 devrait se terminer en juin 2007.

7.1.5. ACTIONS DE L'IFAPME DANS LE CADRE DE L'ALPHA EN RÉGION WALLONNE

1) La « remédiation » est un projet pédagogique qui permet au réseau de formation de l'IFAPME de développer et d'adapter une série d'actions pédagogiques en lien avec le public fragilisé de l'apprentissage en alternance.

Six actions sont menées actuellement au sein du réseau :

- la remise à niveau
- la remédiation générale pendant l'année (obligatoire ou volontaire)
- la remédiation de fin d'année de formation
- la remédiation méthodologique
- la remédiation dans le cadre des cours professionnels
- la remédiation spécifique aux arrivées tardives

Depuis 1995, la remédiation et la remise à niveau sont orga-



nisées, pour les cours généraux et professionnels, dans le cadre de la pédagogie de la réussite. Il s'agit d'heures supplémentaires, destinées aux apprenti-e-s, dispensées en parallèle aux modules de cours (orientation littéraire et orientation mathématique et parfois professionnelle). Ces heures constituent un outil mis à la disposition des apprenants pour augmenter l'efficacité de leur formation et pour rompre avec l'échec. Les apprenant-e-s sont invité-e-s à suivre la remédiation dans le cas où eux-mêmes ou le-la formateur-trice décèlent une lacune. La remédiation est organisée sur base volontaire ou obligatoire dans certains cas comme l'entrée en apprentissage ou le passage à l'année supérieure conditionnée par le suivi de la remédiation. L'élève doit assumer ses responsabilités dans sa formation et être acteur de celle-ci. La possibilité lui est offerte, lorsqu'il s'estime prêt, de présenter une évaluation qui permet de mesurer la remédiation aux lacunes.

La remédiation s'inscrit également dans le plan de formation pédagogique que l'apprenant-e peut élaborer avec l'aide de l'accompagnateur pédagogique ou du responsable du dispositif d'aide à la décision. En effet, certains jeunes connaissent des difficultés personnelles ou d'adaptation au système, qui freinent leur investissement dans leur formation. La remédiation peut leur offrir l'acquisition d'une méthode de travail.

L'organisation des cours de remédiation est propre à chaque centre, mais chacun veille à ce qu'elle soit la plus adaptée possible à ses spécificités, de façon à permettre à chaque jeune de bénéficier de cet outil.

Le concept de remédiation est expliqué aux jeunes dès leur entrée dans le réseau de formation de l'IFAPME, et l'horaire des cours leur est rapidement communiqué. Dans certains cas (échec lors d'évaluation, faiblesse décelée par un formateur, inconfort du jeune dans sa formation...) un courrier d'invitation personnalisé est adressé aux parents et aux

patrons qui encadrent le jeune.

Au cours de 2003, les formateur-trice-s en remédiation se sont réunis à plusieurs reprises afin d'élaborer des outils supports en français et en mathématiques, outils à destination du public d'apprentissage. Ces outils ont été pensés comme des supports que les jeunes peuvent utiliser tout au long de leur apprentissage, et qu'ils peuvent conserver au-delà.

La remédiation est présentée aux apprenti-e-s de façon positive. Elle est d'abord présentée de façon générale lors d'une séance de cours généraux et/ou professionnels, puis de façon individuelle à tout jeune qui rencontre des difficultés dans son parcours de formation.

Durant l'année 2006-2007, une action de remédiation à long terme (2 à 4 heures/semaine) sera dispensée pour un public ayant de grosses lacunes dans les compétences de base, surtout en français.

2) Des partenariats ponctuels et locaux sont également développés avec les organismes de l'alpha (Lire et Écrire) pour venir en soutien, notamment, à des jeunes étrangers pour les aider à comprendre et à suivre les cours professionnels.

3) Des actions de collaboration dans une logique de passerelles (DIISP) sont ponctuellement développées avec des EFT/OISP comme c'est le cas sur Liège avec l'EFT Le pont. Des contacts sont en cours avec le président de l'Inter-Fédération pour la mise en place d'une convention cadre IFAPME – EFT/OISP.

4) Des actions de préparation aux examens d'admission en formation chef d'entreprise sont aussi développées dans la région de Tournai et de Liège pour aider les futur-e-s candidat-e-s au niveau méthode de travail, lecture d'énoncés, ... (= remise à niveau à la « scolarisation »)

5) Des actions de remédiation en français pour des populations étrangères sont dispensées dans certains centres au niveau d'actions en formation continue comme le français pour une population turque en partenariat avec des structures spécialisées.

L'IFAPME a la volonté de structurer, au travers de partenariats conventionnés avec les acteurs de l'alpha, les diverses actions de remédiation et de remise à niveau développées de façon locales et ponctuelles pour les rendre plus visibles et ainsi proposer une offre de formation répartie dans l'ensemble du réseau de l'IFAPME (service public équitable). Toutes ces actions s'inscrivent bien évidemment dans le cadre des passerelles à développer dans le DIISP.

Il faut souligner le problème que l'IFAPME rencontre pour les apprenant-e-s de moins de 18 ans ayant des lacunes graves dans les compétences de base, car ils ne sont pas éligibles dans les actions des partenaires de l'alpha.

Quelles solutions pour combler les lacunes de ces jeunes ?

7.1.6. EXPÉRIENCE D'ALPHABÉTISATION EN ENTREPRISE DANS LE SECTEUR VERRIER

En 1994, l'entreprise St Gobain à Auvelais souhaite former des ouvriers peu qualifiés, n'ayant pas atteint le niveau secondaire supérieur. Appel est fait à l'établissement d'enseignement de Promotion sociale de Taminés pour organiser une formation longue qualifiante de « technicien verrier ». Lors de la sélection des candidats, le centre de formation constate que certaines personnes ont de véritables difficultés d'expression orale et écrite, ainsi que des difficultés de compréhension à la lecture.

Dès 1995, une formation de remise à niveau et de redynamisation du français débute avec 7 personnes, à l'intérieur

de l'entreprise pendant les heures de travail. L'objectif poursuivi est de donner aux membres du personnel les compétences suffisantes pour communiquer et lire les informations ainsi que les consignes de travail.

La première difficulté rencontrée fut de redonner confiance à ces personnes qui multiplient les stratégies pour cacher leur handicap. La collaboration des syndicats est sollicitée pour convaincre les ouvriers de suivre ce genre de formation. La direction de l'entreprise a mis en place une stratégie de communication écrite mais aussi une sensibilisation des chefs d'équipes à diffuser oralement l'information. Une présence hebdomadaire de Cefoverre¹, in situ depuis un an, a permis de convaincre les travailleurs de la pertinence et de l'efficacité de la formation en regard des enjeux de l'entreprise et d'une dynamique de réussite.

Le formateur choisi est expérimenté. C'est un ancien instituteur, membre de la cellule coordination de l'entreprise chargée, entre autres de suivre individuellement les difficultés des stagiaires en formation et de faire le relais auprès des formateur-trice-s. Connaissant bien les difficultés d'apprentissage, il s'adapte aux difficultés vécues et s'appuie sur du matériel concret lié au quotidien (documents circulant dans l'entreprise, documents de la mutuelle...).

Des effets positifs sont rapidement enregistrés quant à l'autonomie et à la reprise de confiance des personnes : une reprise de place au sein des ménages, un accompagnement des devoirs des enfants, fierté liée à la maîtrise de l'outil informatique.

Des difficultés sont aussi identifiées ; elles sont liées à la motivation des personnes qui suivent les cours pendant leurs heures de travail, à la disponibilité des personnes que

¹ Centre de formation pour l'industrie du verre



l'entreprise ne libérait pas pour leurs cours et à l'assiduité des participants. En 1996, le plan d'action s'est élargi à une deuxième entreprise localisée sur le même site, Sekurit. Les inscriptions dépendent pour une bonne part de l'ouverture du service des ressources humaines (RH).

En 2000, suite au départ du formateur chevronné, Lire et Écrire Namur prend le relais en partenariat avec Cefoverre.

Depuis 2003, un module de 3 heures/semaine est proposé, de manière discontinue.

A la base de l'offre de formation en alphabétisation au sein de l'entreprise par Lire et Écrire, il y a le constat que :

1. très peu de travailleur-euse-s suivent des formations en alphabétisation dans leur milieu de travail
2. des compétences en lecture, écriture et calcul sont de plus en plus demandées dans le monde du travail, même pour des emplois peu ou pas qualifiés
3. les questions de sécurité, santé et le bien-être au travail sont des préoccupations qui prennent de plus en plus de place au sein des entreprises
4. la maîtrise de la lecture et de l'écriture permet le maintien à l'emploi dans certains cas

L'inscription à la formation Lire et Écrire se fait sur base volontaire. Chaque travailleur passe un test de départ qui permet de situer son niveau de compétence en expression orale, lecture et écriture et ainsi de mettre en évidence les insuffisances à travailler. Ces informations sont croisées avec les attentes et objectifs personnels du travailleur par rapport à la formation.

La formation proposée vise l'acquisition des compétences de base (niveau 6^{ème} primaire) en lecture, écriture et calcul. La formation se donne dans un groupe « multi niveau ». La formatrice s'organise pour traiter en parallèle les différents objectifs identifiés. Une initiation à l'informatique est éga-

lement prévue.

Les participant-e-s relèvent :

- *des retombées sur le plan professionnel*
 - une meilleure communication avec les collègues
 - une meilleure compréhension des instructions écrites (cahier de communication, planning, normes et procédures de qualité)
 - une diminution du risque d'accident du travail
 - une amélioration de la confiance en soi (oser passer un examen de promotion)
- *des retombées sur le plan personnel et de la vie privée*
 - une meilleure gestion des documents administratifs
 - une meilleure compréhension de son environnement

Les freins à l'entrée en formation, évoqués sont :

1. manque d'information sur l'organisation de la formation de redynamisation en français
2. problème d'horaire qui n'est pas toujours adapté

Lire et Écrire estime que la formation proposée au sein de l'entreprise garde tout son sens et répond à un réel besoin des travailleurs impliqués. Mais, l'association constate une faible participation (maximum 6 personnes inscrites) et des absences répétées, soit pour des raisons de disponibilité du travailleurs et/ou d'organisation du travail. Pour remédier à cette situation, Lire et Écrire préconise une sensibilisation pointue des relais au sein de l'entreprise (délégués syndicaux, chefs d'équipe...) afin de toucher un plus grand nombre de travailleurs en difficulté de lecture et d'écriture. Une information mieux adaptée et une diffusion davantage ciblée au sein de l'entreprise seraient indispensables.

Lire et Écrire poursuit actuellement ce type d'expériences dans d'autres secteurs, notamment celui du nettoyage et de la fonction publique.

7.1.7 LA SENSIBILISATION AUX NTIC EN RÉGION BRUXELLOISE ET EN RÉGION WALLONNE

7.1.7.1 LES TIC EN ALPHABÉTISATION D'ADULTES (ASBL CF2M)

Une recherche-action est menée entre le CF2M et Bruxelles Formation concernant l'introduction des NTIC comme moyen d'apprentissage dans l'ISP et notamment pour un public en apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Cette étude permet d'élaborer une méthodologie visant l'intégration des TIC dans le secteur ISP afin de permettre à son public l'utilisation des nouvelles TIC.

En 2004, il y a eu notamment la consolidation des bonnes pratiques liées aux TIC, l'élaboration d'un guide reprenant les démarches et outils utilisés et la création d'un site web « Plate-forme pédagogique » (www.pedagotheque.be).

D'une manière générale, cette recherche-action contribue à dégager des mécanismes de régulation dans l'introduction des NTIC dans la mesure où le recours par exemple à des didacticiels mérite une analyse en termes de qualité du produit ainsi qu'un développement quant à son introduction auprès des opérateurs de formation.

Contexte : quelles TIC en alpha ?

Les TIC ne se limitent pas à Internet et à l'ordinateur. Aujourd'hui les TIC sont un réseau de concepts (ordinateur, gsm, guichets automatiques, Internet, ...) dont les frontières vont devenir de plus en plus floues. C'est aussi un moyen d'apprentissage qui dépasse le cadre purement technologique.

Face à ce changement important, les analphabètes qui sont déjà dans une situation fragile le seront encore plus si nous ne leur donnons pas les outils pour appréhender le monde en général.

Il faut donc proposer ce type d'apprentissage aux apprenant-e-s en alphabétisation.

Trois solutions sont envisagées :

- les tic = outil pédagogique (légitime dans le cadre de l'alphabétisation mais pas suffisant)
- les tic = Internet => initiation à Internet (effet de mode ?)
- les tic = ensemble, réseau, globalité => nécessite une initiation et un apprentissage qui abordent toutes les facettes des TIC

La formation et les échanges entre formateur-trice-s en alphabétisation

Les expériences de formation des formateur-trice-s menées en 2005 dans le secteur de l'alpha nous poussent à constater certains besoins et à proposer les orientations suivantes :

1. Des formations modulaires de plusieurs jours portant sur l'initiation des formateur-trice-s aux ordinateurs et à Internet ; mais aussi les méthodes et outils d'initiation des apprenant-e-s à ces mêmes matières.
2. Des formations modulaires spécifiques permettant aux formateur-trice-s de créer leurs propres ressources et matériel pédagogique en utilisant convenablement les TICE, par exemple :
 - logiciel Powerpoint pour la création de présentations
 - création et utilisation des blogs pédagogiques
 - logiciel Photoshop pour retravailler des photos et des images utilisées en cours d'alphabétisation
 - logiciel Frontpage pour la création de pages web pédagogiques
3. La mise à disposition de ressources TICE évaluées (didacticiels, sites pédagogiques, cours sur le net, vidéos de démonstration, documents, ...) et spécifiques aux formateur-trice-s en alphabétisation. Des initiatives telles que le site www.pedagotheque.be ou des blogs péda-



gogiques comme <http://pratic.canalblog.com> vont bien dans ce sens.

4. L'échange autour de démarches et d'outils pédagogiques entre formateur-trice-s des différents centres de formation en alpha ; notamment autour des outils évalués et qui ont fait leurs preuves en alphabétisation. Ces outils méritent d'être encore mieux diffusés auprès des divers opérateurs d'alphabétisation.
5. Pour soutenir les échanges d'outils, la mise à disposition collective pour les formateur-trice-s de didacticiels utiles en alphabétisation doit être facilitée au travers de lieux de partage de ressources clairement identifiés en Région bruxelloise.
6. La nécessité de bien intégrer l'initiation aux TIC au sein du cursus long d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Ainsi, les échanges de points de vue autour des besoins et priorités entre les formateur-trice-s alpha, avec les formateurs en informatique et les techniciens sont de plus en plus nécessaires.
7. L'affinement des méthodes d'évaluation des acquis TICE des apprenant-e-s (voire l'auto-évaluation).

La formation des apprenant-e-s aux TICE

Les initiations des apprenant-e-s aux TIC menées à Bruxelles ont surtout concerné :

- Internet, PC, traitement de texte
- l'appareil photographique numérique et le scanner, guichet de banque, gsm et l'utilisation de didacticiels, notamment de français

Ces cours sont fréquemment suivis avec beaucoup d'intérêt, de participation et d'assiduité par les apprenant-e-s. Nous insistons enfin sur le besoin d'inscrire ces initiations dans le temps et dans des cursus d'apprentissage plus longs afin de poursuivre, par une pratique régulière et continue, les acquis nouveaux liés à l'usage des TIC.

Des compétences essentielles

Nous constatons aussi le besoin de créer et d'alimenter un répertoire de documents professionnels à usage des formateur-trice-s et des apprenant-e-s pour exercer et/ou améliorer les compétences essentielles des apprenant-e-s. Ces compétences essentielles, identifiées comme nécessaires dans tous les types d'emploi futurs, sont :

- **la lecture de textes** se rapporte à des textes comme ceux que l'on trouve dans les manuels, le matériel de formation, les informations sur les produits et la réglementation.
- **l'utilisation de documents** propose de lire le matériel dans des affichages d'information tels que des cartes, des formulaires administratifs, des emplois du temps, des diagrammes et des catalogues.
- **le calcul** décrit l'utilisation de l'arithmétique à partir de nombres trouvés dans les textes et les documents.

Des dispositifs, outils, tests et formations spécifiques ont déjà été mis en place avec succès, notamment au Canada et en Suisse², qu'il conviendrait d'adapter aux besoins déjà rencontrés en alphabétisation d'adultes en région bruxelloise.

7.1.7.2. PLAN MOBILISATEUR DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION – PMTIC

Rendre accessible l'informatique à des personnes qui en sont éloignées entre dans les priorités du plan stratégique « *Développer les connaissances et les savoir-faire* » de la Région wallonne.

² Voir <http://www.towes.com/questionquetowes.aspx> et <http://hauteur.towes.com/francais/index.asp>

En Suisse également, il existe un dispositif du même type : <http://www.nald.ca/ftext/measlitf/27.htm>

Le décret du 3 février 2005 sur le Plan Mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication – PMTIC et son arrêté d'exécution du 14 juillet 2005 donnent une base légale à un dispositif expérimental lancé et mis en œuvre en septembre 2002 par la Région wallonne.

Le PMTIC est destiné à sensibiliser et à former aux TIC un public peu familiarisé avec l'informatique qui répond aux conditions suivantes :

- être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé ou chômeur indemnisé ou bénéficiaire du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale

et

- soit être titulaire au maximum d'un diplôme de l'enseignement secondaire technique ou professionnel ou de l'enseignement secondaire général inférieur
- soit avoir plus de quarante ans, sans aucune condition de diplôme

Les formations, réparties en trois modules, sont de courte durée et ont comme objet :

- premier module (8 heures) : sensibiliser à l'outil informatique et à la découverte d'Internet
- deuxième module (16 heures) : initier au traitement de texte, aux fonctionnalités de base du système d'exploitation et à l'approfondissement de l'utilisation d'Internet
- troisième module : consolider les compétences acquises en matière d'édition de texte et initier à l'utilisation d'un tableur

Les formations sont dispensées par des organismes de formation agréés, qui sont capables d'offrir un service de proximité, adapté au public visé.

Les opérateurs de formation bénéficient de l'aide et de l'accompagnement d'un-e expert-e pédagogique.

Les organismes agréés bénéficient de subventions fixées comme suit :

- 7,5 € par heure de formation et par personne formée
- 10 € par heure de formation et par personne formée pour les actions de sensibilisation dispensées le samedi ou le dimanche
- 1 € par kilomètre parcouru pour les frais de déplacement pour les opérateurs mobiles
- un forfait de 500 € sur la durée de l'agrément pour les actions de promotion du dispositif

Le PMTIC a permis de sensibiliser et d'initier à l'informatique 19.000 demandeurs d'emploi (89 %) ou bénéficiaires du revenu d'intégration (11 %).

7.1.8. L'ALPHABÉTISATION EN PRISON

1. LES FACTEURS DÉCLENCHANTS

La loi¹ fédérale du 12 janvier 2005 (dite « Loi pénitentiaire ») qui règle les conditions de séjour des détenu-e-s durant la période de privation de liberté, qu'il s'agisse de détention préventive ou de peine, fait à plusieurs endroits clairement référence à des compétences de formation.

Dans son exposé des motifs, la Commission Dupont, qui a travaillé à l'élaboration de cette loi, rappelait en effet l'avis du conseil d'Etat du 20/10/1988 :

« ...les Communautés doivent assurément remplir leur mission au bénéfice de l'ensemble de la population, c'est-à-dire aussi bien des individus libres d'aller et venir que ceux qui sont privés de liberté. Rien, en effet, dans les textes qui

¹ Loi de principes concernant l'administration des établissements pénitentiaires ainsi que le statut juridique des détenus (MB 1/2/2005)



établissent les prérogatives des Communautés, ne les contraignent à arrêter leurs initiatives aux portes des établissements pénitentiaires et à négliger ainsi ceux qui se trouvent détenus ou internés. »

Plusieurs articles de la « Loi pénitentiaire » visent donc explicitement des matières communautaires ou régionales. Extraits choisis

- Article 9 prévoit l'élaboration d'un plan de détention individuel visant la réinsertion.
- Article 38 §3 décrit explicitement que ce plan doit comprendre: « 2° les programmes d'enseignement ou de formation, les activités de formation ou de recyclage et d'autres activités axées sur la réinsertion »
- Article 76 § 1^{er}

« L'administration pénitentiaire veille à ce que le détenu bénéficie d'un accès aussi large que possible à l'ensemble des activités de formation proposées dans l'optique de contribuer à son épanouissement personnel, de donner un sens à la période de détention et de préserver ou d'améliorer les perspectives de réinsertion réussie dans une société libre ...

§ 2 « ...sont notamment considérées comme activités de formation au sens du § 1^{er} : l'enseignement, **l'alphabétisation**, la formation professionnelle ou formation professionnelle continue, la formation socioculturelle et la formation aux aptitudes sociales, les activités créatives culturelles, l'éducation physique. »

Cette préoccupation est d'autant plus importante que les travaux de l'association Adeppi ont clairement démontré que le taux d'analphabétisme en milieu carcéral est deux à trois fois supérieur à celui qui existe dans le reste de la population.

Age (Nbre pers.)	Sans diplôme	CEB
moins de 21 ans (43) %	10 23,30%	27 62,80%
21 à 25 ans (132) %	40 30,30%	70 53,00%
26 à 30 ans (226) %	62 27,40%	99 43,80%
31 à 35 ans (202) %	61 30,20%	80 39,60%
36 à 40 ans (104) %	28 26,90%	40 38,50%
41 à 45 ans (55) %	16 29,10%	20 36,40%
46 à 50 ans %	7 21,20%	8 24,20%
Plus de 50 ans %	7 18,90%	11 29,70%
Total %	231 27,80%	355 42,70%

Rapport a été fait à la Ministre-Présidente Marie Arena des résultats obtenus à l'occasion de l'expérience menée à la prison de Lantin où un agent ACS avait été affecté à cette mission lors de la législature précédente. Suite à ce rapport, la Ministre a décidé d'amplifier l'expérience et de consacrer 8 équivalents temps-plein à l'alphabétisation en prison.

2. INITIATIVES NOUVELLES

Dès 2006 ces postes nouveaux seront affectés à divers organismes associatifs travaillant en milieu carcéral essentiellement :

- Adeppi
- Aide et reclassement
- Lire et Écrire

Cette intervention couplée à des initiatives prises par des établissements d'enseignement de promotion sociale permettra une offre d'alphabétisation dans les prisons de Ittre, Nivelles, Berkendael (femmes), Namur, Mons, Verviers, Marneffe, Andenne, Huy, Arlon, Lantin (maison d'arrêt).

Ces choix ont été établis avec les opérateurs de terrain et devraient permettre au cours de la législature de voir une offre présente tant en alphabétisation qu'en FLE.

7.1.9 LE RÔLE DES CEC ET DES INSTITUTIONS CULTURELLES DANS LA PRISE EN CHARGE DES APPRENANT-E-S

Aujourd'hui, les pratiques artistiques s'intègrent de plus en plus dans le cursus des apprenant-e-s que ce soit dans le champ de l'image, du son, de la voix, du théâtre, du cinéma d'animation, de l'écriture ou du corps. Elles ne font pas l'objet d'une politique systématique, mais sont en plein essor. Elles interviennent de manière complémentaire à l'apprentissage de la langue parlée et écrite. Ces initiatives sont parfois ponctuelles ; d'autres sont plus récurrentes. Ces actions se développent à l'intérieur même des cours d'alphabétisation ou au sein des dispositifs culturels autonomes.

Les opérateurs d'alphabétisation sont de plus en plus attentifs à l'expression artistique et à la défense des droits culturels à travers des partenariats avec des associations spécialisées opérant dans ce champ, tels les Centres d'Expression et de Créativité (CEC), dispositifs d'expression et de créativité, soutenus par le secteur de l'éducation permanente. Les 160 CEC situés à Bruxelles et en Wallonie développent des ateliers qui travaillent par projets dans différentes disciplines artistiques. La collaboration avec des CEC n'est pas rare : Zorobabel et le Collectif Alpha de Molenbeek, les Ateliers de la Banane et Lire et Écrire Bruxelles, le Miroir vagabond, l'Atelier sorcier et Lire et Écrire Charleroi Sud-Hainaut.

Deux de ces expériences ont fait l'objet d'un polyptyque de la créativité, une collection de publications éditées par le service de l'éducation permanente relevant des expériences remarquables en matière de processus créatifs : « Le constat », création d'un film d'animation par un groupe d'apprenants (collaboration GSARA, Collectif Alpha et Zorobabel) et la collection de livres destinée à des adultes faibles lecteurs « Entremots » (partenariat Ateliers de la Banane et Lire et Écrire Bruxelles).

Certains opérateurs intègrent une dimension artistique à l'intérieur du processus d'apprentissage pour initier les apprenant-e-s à d'autres langages : par exemple, le Collectif Alpha de Saint-Gilles propose un atelier photographique aux participant-e-s depuis de nombreuses années à l'intérieur de modules destinés aux apprenant-e-s.

Un dispositif associatif, Article 27, financé par les pouvoirs publics permet à des personnes en difficulté sociale et économique d'obtenir des tickets culturels à coût modéré. Les publics de l'alpha profitent de ces possibilités pour entrer en culture.

Par ailleurs, on remarque une politique pro-active d'ouverture de grandes institutions culturelles fédérales -musées ou opéra- à de nouveaux publics éloignés de la culture instituée. A titre d'exemple, La Monnaie soutient des ateliers chant qui ont une action structurante, positive sur l'apprenant-e. Les Musées royaux des Beaux-Arts, les Musées royaux d'Art et d'Histoire, mais aussi le Musée de la photographie à Mont-sur-Marchienne organisent des visites sur mesure pour ces publics qui découvrent les collections en compagnie de guides spécialement formés à l'accueil de ces groupes. Les Musées royaux des Beaux-Arts ont conçu une mallette pédagogique, Sésame, comme un outil de sensibilisation et d'initiation à l'institution muséale. Des ateliers créatifs prolongent l'expérience. L'accès à une institution culturelle prestigieuse rejaillit sur la perception que les apprenant-e-s ont d'eux-mêmes. Un polyptyque de la créativité,

« Sésame » édité par le service de l'éducation permanente, relate cette expérience.

7.1.10. LE RÔLE DES BIBLIOTHÈQUES ET DU SECTEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le secteur des bibliothèques est situé au cœur de l'écrit. Il porte une attention particulière aux publics « éloignés de la lecture », même s'il est difficile d'attirer à priori ces publics fragilisés qui sont réticents à franchir les portes de ce qui peut leur apparaître encore comme des temples du livre. En 2004, quelques expériences originales se sont mises en place pour toucher cette frange du lectorat qui éprouve des difficultés à accéder au livre en raison d'une situation d'illettrisme, de connaissances linguistiques limitées, de conditions socio-économiques précaires et d'accès à la culture difficile.

Bien que les expériences ne soient pas généralisées, elles démontrent une sensibilité des bibliothèques à l'approche de ces publics spécifiques. Les actions revêtent de multiples formes :

- Actions de sensibilisation : cycle de conférences (bibliothèque d'Andenne), accueil de groupes d'étudiant-e-s en bibliothéconomie (Centre multimédia Don Bosco Liège), visites de la bibliothèque avec des groupes d'apprenants (bibliothèques de Laeken, de Saint-Josse-ten-Noode, de Barvaux, de Charleroi, ...) ; utilisation d'une mallette pédagogique sur l'alphabétisation avec des groupes scolaires à la bibliothèque de Florennes et accueil d'une pièce de théâtre « On a volé l'alphabet » avec débat sur l'analphabétisme à la bibliothèque de Florennes
- Actions de détection : repérage et orientation de personnes en difficulté vers des formations à la bibliothèque de Comines
- Actions d'animation : visite de la bibliothèque par des groupes d'alpha, atelier lecture et écriture en partenariat avec le Centre Interculturel de Morchamps à Seraing (bibliothèque de Morchamps), ateliers informatiques (bibliothèque de Laeken) ; important projet nommé « Bibliothèque de Rue » à Tournai ; projet « Nouveaux écrits, nouveaux publics » dans les bibliothèques de quartier de la Ville de Liège (action permanente de sensibilisation, d'alphabétisation, de lecturisation, de production d'écrits...)
- Fonds spécifiques destinés à des lecteur-trice-s faibles ou ne maîtrisant pas la langue française : fonds de lecture facile, fonds de lecture en langue étrangère ou en éditions bilingues pour publics non francophones dans de nombreuses bibliothèques
- Prêt de locaux pour les cours, entre autres : bibliothèque de Marche et le Miroir vagabond, bibliothèque de Stavelot et Lire et Écrire, bibliothèque de Rixensart et Lire et Écrire Brabant wallon, bibliothèque de Neufchâteau et Lire et Écrire Luxembourg, asbl Alpha et Bibliothèque de Quaregnon, bibliothèques de quartier de la Ville de Liège, bibliothèques de quartier du réseau public de lecture de Namur,...
- Prêt de locaux pour des aides individualisées à la lecture et à l'écriture : intervention hebdomadaire du service bénévole d'aide à l'écriture et à la lecture, « Scribouille » et accueil de l'asbl « l'Encre bleue » (service bénévole d'écrivains publics) au Centre de lecture publique de la CF de Comines ; intervention hebdomadaire d'une bénévole retraitée à la bibliothèque d'Etalle ; aide aux devoirs pour les étudiant-e-s en difficulté

- Prêt de sélections de documents dont notamment des livres en français facile
- Collaborations avec des opérateurs d'alpha à l'échelle locale de manière ponctuelle et contacts réguliers avec différentes asbl d'alphabétisation (principalement le réseau Lire et Écrire)

Beaucoup de ces actions ne bénéficient pas de moyens budgétaires spécifiques supplémentaires, mais s'intègrent dans l'action ordinaire des bibliothèques qui notent combien il n'est pas facile de « capter » ce public et relèvent certaines difficultés à fidéliser ce public.

7.2. CONCLUSION

248

Des expériences pilotes sont menées partout sur le territoire de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Seul, un échantillon est présenté ici.

Elles tentent de répondre de manière adéquate à des situations vécues par les publics détectés alors que les attentes des personnes ne peuvent pas toujours être satisfaites par les dispositifs en place. Il s'agit aussi d'aller à la rencontre de personnes si fragilisées qu'elles n'ont pas conscience des difficultés engendrées par l'absence de maîtrise de la lecture et de l'écriture ou qu'elles en ont tellement honte qu'elles ne trouvent pas de lieu pour exprimer leur désir d'apprendre à lire et à écrire.

Ces initiatives innovantes ne sont pas systématiques, mais s'inscrivent dans un cadre expérimental. Elles se situent en amont, mais aussi en aval des formations existantes, à leurs périphéries proposant des stratégies nouvelles pour atteindre

des publics, isolés, précarisés, marginalisés du fait de leurs parcours de vie et créant des solutions originales correspondant mieux aux enjeux personnels de l'apprenant-e.

Tous ces projets partagent une même éthique, un même souci de respecter la personne et de ne pas la stigmatiser. Ils visent à obtenir des résultats concrets, probants voire à renforcer l'efficacité des systèmes mis en place, à optimiser l'insertion, l'intégration, l'émancipation ou l'épanouissement de la personne quel que soit le champ d'intervention concerné. Ce sont des micro-laboratoires, des tentatives expérimentales d'améliorer la prise en charge de ces publics aux visages multiples. Les projets pilotes partent toujours des constats des opérateurs soucieux de consolider les dispositifs existants.

Certaines de ces initiatives touchent le public des intervenants, formateurs ou relais des mondes sociaux, économiques et culturels pour les sensibiliser davantage aux problèmes liés à l'illettrisme, pour accompagner leur prise de conscience de l'ampleur du phénomène mais surtout pour les amener à agir, à conscientiser les personnes qui vivent une situation d'illettrisme ou d'analphabetisme de la pertinence d'apprendre à lire et à écrire dans un monde où le savoir minimal devient un impératif économique, créateur de liens sociaux.

Certains projets exploitent le réseau de proximité avec un public où le relationnel est très important et l'intersectorialité impérative pour la réussite d'une prise en charge coordonnée de la personne.

Certains projets pilotes ont des conséquences directes sur la vie institutionnelle, mettant le doigt sur des réformes appropriées susceptibles d'améliorer l'efficacité des outils en place et la dynamique existante. Ces initiatives provoquent par ricochet des adaptations sur le plan de l'institution, un



recentrage de l'action ; elles constituent un vivier d'idées pour nourrir une réflexion sur les réformes structurelles possibles, leurs avantages et inconvénients, leur opérationnalisation et leur opérationnalité.

Les expériences peuvent prendre différentes formes, mobiliser des lieux ou des institutions spécifiques :

- expériences de détection via le FOREM et les CPAS en Wallonie
- expériences de détection, de formation, de régularisation des compétences via le secteur de l'interim en Wallonie
- expériences de remédiation et de remise à niveau via la formation en alternance en Wallonie
- expériences d'alphabétisation en entreprise dans différents secteurs économiques en Wallonie (fonction publique, secteur verrier, secteur du nettoyage)
- expériences de sensibilisation aux NTIC en région bruxelloise et en région wallonne
- expériences utilisant les outils culturels et des processus d'expression artistiques comme modes d'action et les lieux culturels comme moyens d'appropriation de la culture (action des bibliothèques, des services éducatifs des musées et opéra, des CEC)

Les expériences peuvent prendre en charge des publics connaissant une situation particulière qui exige un accompagnement spécifique :

- expériences d'alphabétisation en prison
- expériences d'alphabétisation en ateliers protégés

Une expérience envisage enfin la situation des apprenants de manière transversale en l'attaquant sous l'angle de la territorialité et en y impliquant différents acteurs relevant de secteurs distincts. Ces pratiques innovantes à l'échelle d'un bassin territorial appellent une réflexion globale sur les notions d'intersectorialité, de complémentarité et la dimension de territoire quelle qu'en soit l'échelle.

Créatives et innovantes, il serait pertinent que certaines de ces expériences-pilotes soient encouragées et systématisées à l'échelle des régions et des communautés.

IL S'AGIT AUSSI D'ALLER À LA RENCONTRE DE PERSONNES SI FRAGILISÉES QU'ELLES N'ONT PAS CONSCIENCE DES DIFFICULTÉS ENGENDRÉES PAR L'ABSENCE DE MAÎTRISE DE LA LECTURE ET DE L'ÉCRITURE OU QU'ELLES EN ONT TELLEMENT HONTE QU'ELLES NE TROUVENT PAS DE LIEU POUR EXPRIMER LEUR DÉSIR D'APPRENDRE À LIRE ET À ÉCRIRE.